

## Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est



Le 9 mars 2021

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI LE 9 MARS 2021, À 19H30, PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM.

#### Présences :

<b>Sylvie Beaumont, conseillère</b> Ville d'Alma	<b>Émile Hudon, maire</b> Municipalité de Saint-Gédéon
<b>Jules Bouchard, maire</b> Municipalité de Saint-Nazaire	<b>Louis Ouellet, maire</b> Municipalité de L'Ascension de N.S.
<b>Éric Simard, maire</b> Municipalité de Labrecque	<b>Marc Richard, maire</b> Municipalité d'Hébertville
<b>François Claveau, maire</b> Municipalité de Saint-Bruno	<b>Frédéric Tremblay, conseiller</b> Ville d'Alma
<b>Mario Desbiens, maire</b> Municipalité de Sainte-Manique	<b>Jocelyn Fradette, conseiller</b> Ville d'Alma
<b>Alain Fortin, conseiller</b> Ville d'Alma	<b>André Paradis, préfet et maire</b> Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
<b>André Fortin, maire</b> Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	<b>Marc Asselin, maire</b> Ville d'Alma
<b>Laval Fortin, conseiller</b> Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	<b>Lise Garon, mairesse</b> Municipalité de Lamarche
<b>Réal Côté, maire</b> Municipalité d'Hébertville-Station	<b>Claude Delisle, maire</b> Ville de Desbiens
<b>Marc Laliberté, maire</b> Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Paradis, préfet et maire de Saint-Henri-de-Taillon.

Étaient également présents Sabin Larouche, directeur général et secrétaire-trésorier, Nathalie Audet, coordonnatrice à l'aménagement et Christian Dallaire, aménagiste.

#### MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Résolution 10725-03-2021

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

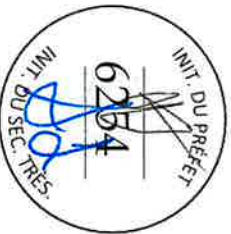
Il est proposé par monsieur Jocelyn Fradette, appuyé de monsieur André Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021
5. Correspondance
  - 5.1 Lettre de la Ministre de la Culture et des Communications – Entente culturelle
  - 5.2 Lettre du MAMH – FRR Volet 4 – Plan stratégique technologique

**Municipalité Régionale de Comté  
de Lac-Saint-Jean-Est**



6. Rapport mensuel du service d'aménagement
  - 6.1 Résolution 38-02-21 PPCMOI Saint-Gédéon
7. Entente d'entraide intercommunautaire régionale – Adoption finale
8. Prévention des incendies – Aide financière 2021
9. Révision du Plan de gestion des matières résiduelles – Plan conjoint
10. Révision du Plan de gestion des matières résiduelles – Délégation responsabilité
11. FRR – Volet 3 – Projet « Signature et Innovation » - Demande d'aide financière
12. Soutien informatique – Offre de services professionnels - Pulsar
13. En Forme-O-Lac – Aide financière 2021
14. FRR – Projets structurants – Saint-Gédéon – Parc de planches à roulettes
15. FRR – Projets structurants – Alma – Aménagement d'un parc
16. Réseau Accès Entreprises Québec – Convention d'aide financière
17. Ouverture de la Véloroute 2021 – Choix d'un endroit
18. FRR – Adoption du rapport d'activités 2020
19. Ébauche d'une Politique culturelle pour la MRC – Représentants secteurs nord et sud
20. CMAX Transport – Ferroviaire – Représentants au comité de suivi
21. Approbation de la liste des déboursés du mois de février 2021
22. Affaires nouvelles
  - 22.1 \_\_\_\_\_
  - 22.2 \_\_\_\_\_
  - 22.3 \_\_\_\_\_
23. Période de questions pour les citoyens
24. Levée de la séance ordinaire

Résolution 10726-03-2021

**EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 9 FÉVRIER 2021**

Il est proposé par monsieur Claude Delisle, appuyé de monsieur Laval Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021.

Résolution 10727-03-2021

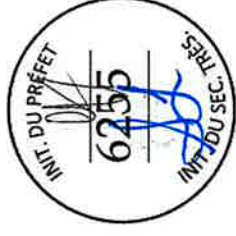
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER  
2021**

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard, appuyé de monsieur Mario Desbiens;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021.

## Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est



Résolution 10728-03-2021

### **APPROBATION D'UN PPCMOI DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDON – RÉSOLUTION 38-02-21**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon a adopté le règlement numéro 2018-471 ayant pour objet de régir les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE le règlement 2018-471 a été jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

ATTENDU QU'UN projet de ferme maraîchère urbaine a été présenté à la municipalité de Saint-Gédéon ;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 38-02-21, la municipalité de Saint-Gédéon a accepté ce projet de ferme urbaine ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est doit approuver une résolution d'une municipalité acceptant un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Réal Côté, appuyé de monsieur Marc Richard ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est approuve la résolution 38-02-21 de la municipalité de Saint-Gédéon, par laquelle la municipalité accepte le projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble visant la mise en place d'une ferme maraîchère urbaine sur la rue Dequen ;

QUE la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre un certificat de conformité.

Résolution 10729-03-2021

### **ENTENTE D'ENTRAIDE INTERCOMMUNAUTAIRE RÉGIONALE RELATIVE À LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 – ACCEPTATION ET SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE les MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ville de Saguenay ainsi que le Pekuakamiulnuatish Takuhikan ont convenu d'une Entente d'entraide intercommunautaire régionale relative à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de l'Entente est de permettre aux Parties, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, de s'offrir mutuellement de l'aide intercommunautaire afin d'assurer le maintien et le rétablissement des services essentiels aux conditions prévues à l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente a fait l'objet d'une validation juridique auprès de la part de gouvernement du Québec;

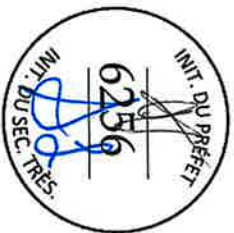
POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur François Claveau, appuyé de monsieur Éric Simara;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte de participer à l'Entente d'entraide intercommunautaire régionale relative à la pandémie de la COVID-19;

QUE le conseil de la MRC autorise le Préfet et le directeur général à signer l'Entente pour et au nom de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

**Municipalité Régionale de Comté  
de Lac-Saint-Jean-Est**



Résolution 10730-03-2021

**PRÉVENTION DES INCENDIES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST – AIDE FINANCIÈRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a accepté de soutenir financièrement les activités de prévention des incendies sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un montant a été prévu à cet effet dans le budget 2021;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Réal Côté, appuyé de monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est verse une aide financière de 30 000 \$ à la Ville d'Alma pour soutenir les opérations de prévention des incendies pour l'année 2021, sur tout le territoire de la MRC.

Résolution 10731-03-2021

**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – PLAN CONJOINT (art. 53.7)**

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.7 de la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE) prévoit que plusieurs municipalités régionales peuvent s'entendre pour établir conjointement un plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les MRC du Domaine-du-Roy, de Maria-Chapdelaine et de Lac-Saint-Jean-Est désirent réviser conjointement leurs plans de gestion des matières résiduelles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Lise Garon, appuyé de madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte d'établir que la révision du plan de gestion des matières résiduelles soit réalisée conjointement avec les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine.

Résolution 10732-03-2021

**DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ D'ÉLABORER UN PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (ARTICLE 53.8 LQE)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la MRC de Lac-Saint-Jean-Est doit réviser son plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est souhaite déléguer à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean la responsabilité d'élaborer la révision du plan de gestion des matières résiduelles, lequel devra ultérieurement être adopté par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en vertu de l'article 53.11 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Lise Garon, appuyé de madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

DE déléguer à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, la responsabilité d'élaborer le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.



## Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est



Résolution 10733-03-2021

### FONDS RÉGIONS RURALITÉ – VOLET 3 – PROJET SIGNATURE ET INNOVATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

CONSIDÉRANT QUE dans le Volet 3 du Fonds Régions Ruralité, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est admissible pour mettre en œuvre un projet « Signature et Innovation » sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut déposer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un formulaire d'avis d'intérêt si cette dernière connaît déjà la nature de son projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est entend mettre en œuvre une démarche visant à doter la MRC d'un écosystème et une offre numérique et s'en servir comme levier d'attraction, de rétention et de développement économique;

CONSIDÉRANT la nécessité de pouvoir définir davantage les contours de ce projet avant de procéder à la mise en place d'un plan d'action et ainsi bénéficier de l'aide financière annoncée par le MAMH pour le déploiement du projet;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Jocelyn Fradette, appuyé de monsieur Laval Forfin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dépose le formulaire d'avis d'intérêt dans le cadre du Volet 3 du Fonds Régions Ruralité auprès du MAMH pour définir plus amplement son projet « Signature et Innovation »;

QUE la MRC demande une aide financière de 50 000 \$ au MAMH, afin de déterminer tous les détails de son projet numérique avant sa mise en œuvre;

QUE le Préfet et/ou le directeur général sont autorisés à signer les documents en lien avec cette demande.

Résolution 10734-03-2021

### SERVICES PROFESSIONNELS EN RÉSEAUTIQUE – OCTROI D'UNE BANQUE D'HEURES À FORFAIT – PULSAR INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT la surcharge de travail pour la personne responsable des technologies de l'information à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QU'une démarche est en cours pour évaluer les services qui devraient être offerts par la MRC en soutien informatique aux municipalités;

CONSIDÉRANT QU'en attendant les résultats de la démarche visant à préciser le rôle et les responsabilités de la MRC en soutien informatique, il est important de donner du support à la ressource de la MRC;

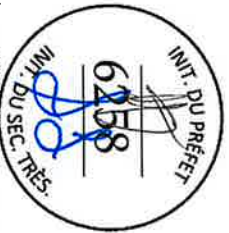
CONSIDÉRANT QUE la MRC a sollicité une offre de services professionnels auprès d'une firme spécialisée sous forme d'une banque d'heures afin de supporter la ressource de la MRC dans ses travaux;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par madame Sylvie Beaumont, appuyé de monsieur Claude Delisle ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est procède à l'octroi d'un mandat à la firme Pulsar Informatique sous forme d'une banque de 100 heures évaluée

**Municipalité Régionale de Comté  
de Lac-Saint-Jean-Est**



à 9 500 \$ taxes en sus, afin de supporter le travail de la ressource en informatique de la MRC;

QUE le directeur général est autorisé à signer le contrat à cet effet.

Résolution 10735-03-2021

**VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ORGANISME EN FORME-O-LAC**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est s'est engagée à verser 15 000 \$ par année pour les années 2020, 2021 et 2022 à l'organisme En Forme-O-Lac à titre de contribution financière de fonctionnement (référence : résolution 10505-04-2020);

CONSIDÉRANT QUE des crédits budgétaires ont été prévus à cet effet pour l'exercice 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 102 de la Loi sur les compétences municipales permet à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est de soutenir financièrement l'organisme En Forme-O-Lac;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Émile Hudon, appuyé de madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

DE verser la somme de 15 000 \$ à l'organisme mentionné dans le préambule de la présente résolution.

Résolution 10736-03-2021

**FRR PROJETS MUNICIPAUX – MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON – AGRANDISSEMENT DU PARC DE PLANCHE À ROULETTES**

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dispose d'une enveloppe budgétaire dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2020-2021 où les projets en provenance des municipalités sont reçus et analysés par le comité des projets structurants suite à l'acceptation par la municipalité locale dudit projet;

ATTENDU QUE le comité des projets structurants a tenu une rencontre le 9 mars dernier pour faire l'analyse d'un projet reçu;

ATTENDU QUE le comité des projets structurants recommande aux membres du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est d'appuyer le projet suivant;

Promoteur	Type de projet	Montant recommandé
Municipalité de Saint-Gédéon	Agrandissement du parc de planche à roulettes	12 000 \$

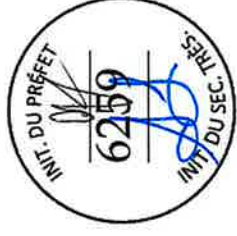
POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Réal Côté, appuyé de monsieur Alain Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution;

D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le secrétaire-trésorier adjoint ou le coordonnateur au développement à signer tout document relatif à ce projet pour et au nom de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

## Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est



Résolution 10737-03-2021

### FRR PROJETS MUNICIPAUX – VILLE D'ALMA - AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉCOLE POUR LE SECTEUR DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dispose d'une enveloppe budgétaire dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2020-2021* où les projets en provenance des municipalités sont reçus et analysés par le comité des projets structurants suite à l'acceptation par la municipalité locale dudit projet;

ATTENDU QUE le comité des projets structurants a tenu une rencontre le 9 mars dernier pour faire l'analyse d'un projet reçu;

ATTENDU QUE le comité des projets structurants recommande aux membres du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est d'appuyer le projet suivant;

Promoteur	Type de projet	Montant recommandé
Ville d'Alma	Réaménagement de la côte du Collège d'Alma et de la cour de l'école Saint-Joseph	60 000 \$

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Louis Ouellet, appuyé de monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution;

D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le secrétaire-trésorier adjoint ou le coordonnateur au développement à signer tout document relatif à ce projet pour et au nom de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Résolution 10738-03-2021

### CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION – ACCÈS ENTREPRISES QUÉBEC – ACCEPTATION DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

ATTENDU QUE le Plan budgétaire de mars 2020 prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 97,5 millions de dollars afin que les MRC aient accès à des ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur territoire;

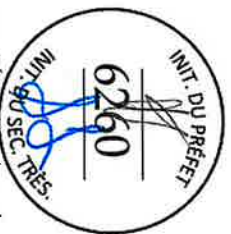
ATTENDU QUE le Ministre et la Ministre déléguée madame Marie-Ève Proulx ont annoncé la création du réseau Accès entreprises Québec afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux ressources à temps plein;

ATTENDU QUE le Ministre a été autorisé à octroyer à chaque MRC une subvention de 900 000 \$ pour les exercices 2020-2021 à 2024-2025 pour mieux répondre aux besoins des entreprises de leur territoire et à signer une convention d'aide financière;

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a reçu un projet de convention d'aide financière à être signé afin de confirmer son adhésion

## Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est



ou réseau Accès entreprises Québec et ainsi recevoir une somme de 900 000 \$ telle qu'énoncée précédemment;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par madame Sylvie Beaumont, appuyé de monsieur Claude Delisle;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte les termes de la convention d'aide financière à intervenir avec le Ministre de l'Économie et de l'Innovation pour la mise sur pieds du réseau Accès entreprises Québec;

QUE le préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est autorisé à signer cette convention pour et au nom de la MRC.

Résolution 10739-03-2021

### **OUVERTURE DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS 2021 – PROPOSITION D'UN ENDROIT**

CONSIDÉRANT QU'il est de coutume de procéder à chaque année à une ouverture protocolaire de la Véloroute des bleuets;

CONSIDÉRANT QUE pour la saison 2021, l'ouverture se fera dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE c'est à la MRC que revient la responsabilité de déterminer l'endroit ou pourrait se dérouler l'ouverture;

CONSIDÉRANT QU'il est de coutume de choisir un endroit ayant fait l'objet d'améliorations importantes sur le circuit cyclable;

CONSIDÉRANT QUE des travaux importants ont été réalisés ces derniers mois dans les municipalités d'Alma et Saint-Gédéon;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur André Fortin, appuyé de monsieur Alain Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est propose que l'ouverture de la Véloroute des bleuets 2021 se fasse à Alma et Saint-Gédéon sur des tronçons du circuit cyclable ayant bénéficiés d'améliorations importantes.

Résolution 10740-03-2021

### **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité, volet 2 – soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, la MRC doit produire et adopter un rapport d'activités concernant l'utilisation des sommes provenant de ce fonds pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE ce rapport a été présenté au conseil de la MRC pour approbation;

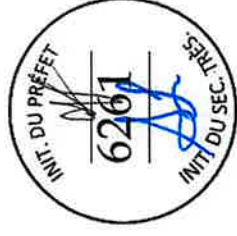
POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Marc Laliberté, appuyé par monsieur Mario Desbiens;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter le document mentionné dans le préambule de la présente résolution;



## **Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est**



QUE ce rapport soit déposé sur le site Internet de la MRC ainsi que transmis au Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Résolution 10741-03-2021

### **ÉBAUCHE D'UNE POLITIQUE CULTURELLE POUR LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST – COMITÉ DE SUIVI – REPRÉSENTANTS DES SECTEURS SUD ET NORD**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a obtenu du financement du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour procéder à l'élaboration de sa première politique culturelle;

CONSIDÉRANT QU'un comité de suivi devra être formé pour suivre la démarche d'élaboration de la politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE ville d'Alma a déjà identifié un représentant en la personne du conseiller monsieur Frédéric Tremblay;

CONSIDÉRANT l'opportunité de pouvoir déléguer des représentants des municipalités des secteurs Sud et Nord de la MRC;

POUR CES MOTIFS ; Il est proposé par monsieur Jocelyn Fradette, appuyé de monsieur Émile Hudon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC délègue monsieur Mario Desbiens et monsieur Claude Delisle pour représenter la MRC au sein du comité de suivi de l'élaboration de la politique culturelle de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Résolution 10742-03-2021

### **COMITÉ DE MAXIMISATION DU RÉSEAU FERROVIAIRE AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE – REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST**

CONSIDÉRANT QUE le comité de maximisation sur le transport ferroviaire a le mandat de proposer des solutions afin d'améliorer la performance du transport ferroviaire pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE suite à une étude déposée par le comité, il a été suggéré de former un comité afin de discuter de la gouvernance qui devrait être mise en place pour faire avancer la réalisation de projets;

CONSIDÉRANT QUE toutes les MRC de la région et ville de Saguenay seront représentées sur ce comité;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur André Fortin, appuyé de monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est délègue monsieur André Paradis Préfet et maire de Saint-Henri-de Taillon et monsieur Réal Côté maire de la municipalité d'Hébertville-Station pour représenter la MRC sur le comité sur la gouvernance mis en place par le CMAX Ferroviaire.

Résolution 10743-03-2021

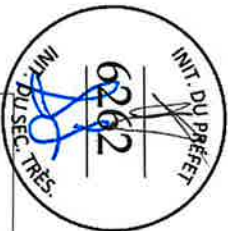
### **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2021**

Il est proposé par monsieur Laval Fortin, appuyé de madame Lise Garon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

D'accepter la liste des déboursés du mois de février 2021 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, ladite liste faisant partie intégrante du procès-verbal.

**Municipalité Régionale de Comté  
de Lac-Saint-Jean-Est**



FÉVRIER 2021	
Compte courant MRC	937 698,41 \$
Compte TPI	1 4 180,74 \$
Compte Parc des Iles	0 \$
Compte baux de villégiature	0 \$

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des déboursés qui fait partie intégrante du procès-verbal.

  
Sabin Larouche, directeur général

Résolution 10744-03-2021

**MOTION DE FÉLICITATIONS – MARTIN BELZILE – DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CIDAL**

Une motion de félicitations est proposée par monsieur Mario Desbiens, appuyé de monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

À l'endroit de monsieur Martin Belzile pour sa nomination à titre de directeur général de la CIDAL.

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.

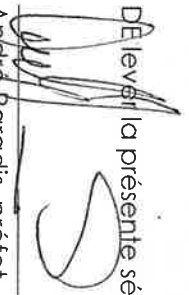
Résolution 10745-03-2021

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

DE lever la présente séance ordinaire à 9h58.

  
André Paradis, préfet

  
Sabin Larouche, directeur général et  
secrétaire-trésorier